



AMÉNAGEMENTS «SPÉCIFIQUES» AU TYPE D'USAGER Terrains de sport et aires de jeux, Barbecues partagés, Activités nautiques, Accès par les transports en commun, Stationnements pour Vélos, ..





OUVERTURE DU SITE DE BAIGNADE

Prise d'un arrêté municipal pour autoriser la baignade sur le site et indiquer les modalités de baignade et de surveillance

CONTRÔLE SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

RÉALISÉ PAR L'ARS AUX FRAIS DU GESTIONNAIRE DU SITE

PROTOCOLE DE **PRÉLÈVEMENT**

- 1 prélèvement à faire 10 à 20
- jours avant la saison estivale. Minimum 4 prélèvements
- à faire durant la saison estivale.
- · Maximum 1 mois entre deux prélèvements estivaux.
- Calendrier des prélèvements à établir au préalable.

ELÉMENTS À ANALYSER

ANALYSES EN LABORATQIRE Escherichia Coli <1 800 / 100ml Entérocoques intestinaux < 660 / 100ml Cyanobacteries

ANALYSES SUR LE TERRAIN

• Transparence Secchi

• Température de l'air et de l'eau

• Changements de coloration

CLASSEMENT DE LA Synthèse des 4 dernières années **OUALITÉ DE L'EAU** ou au moins 16 prélèvements Excellente Bonne **Suffisante Insuffisante**

RENOUVELLEMENT DU PROFIL DE BAIGNADE en fonction du classement de la qualité de l'eau : Insuffisante (2 ans) / Suffisante (3 ans) Bonne (4 ans) / Excellente (non)

CLERMONT METROPOLE

PÔLE MÉTROPOLITAIN **Clermont Vichy Auvergne**

Février 2021